

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 36 /2025

Annaba le, 20/01/2025

A

Monsieur : Faci Amar

Local N°02 cité SAADI Tayeb Bouhadjar - El Tarf

OBJET : Mise en demeure N° 01 Pour Retard Exécution des Travaux.

Projets : Travaux Câble FO pour Modernisation 23_M_NSE_01

Bon de commande N° : 423 du 29/12/2024, ODS N° : 431/2024 du 29/12/2024

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet, qui vous a été confié dans le cadre du contrat d'adhésion à commande référencé : 30/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 11/03/24, et après une visite de vérification effectuée en dates du 19 Janvier 2025 il a été constaté que le taux d'avancement est très faible et en inadéquation avec le délai consommé (13 jours consommé sur 17 jours accordés), aussi les moyens humains et matériels déployés pour la réalisation de ce projet ne sont pas en adéquation avec ceux déclarés sur le cahier des charges.

A cet effet, je vous mets en demeure afin d'achever les travaux et le renforcement du chantier en moyens humains et matériels pour palier le retard enregistré.

Un délai de 05 jours vous ai accordés pour la réception du chantier et honorer vos obligations contractuelles, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat.



2025 JAN 21
Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications d'Annaba

Signé: TERKMANI Mohamed Riad